

Le 15 mars 2024

L'honorable Judy A. Sgro
Présidente, Comité permanent du commerce international
6^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ont.) K1A 0A6
Canada

Madame,

En tant que représentants des courtiers en douane et des transitaires du Canada, des États-Unis et du Mexique, nous vous écrivons pour vous faire part de nos profondes inquiétudes quant à l'approche retenue par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) concernant la mise en œuvre du système de gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) en mai 2024.

La North American Customs Brokers Alliance (NACBA) est formée de quatre organisations qui représentent les courtiers en douane et les transitaires de leurs pays respectifs :

- **Canada** : la Société canadienne des courtiers en douane (SCDD) et l'Association des transitaires internationaux canadiens (ATIC);
- **États-Unis** : la National Customs Brokers and Forwarders Association of America Inc. (NCBFAA);
- **Mexique** : la Confederación de Asociaciones de Agentes Aduanales de la República Mexicana (CAAAREM).

Nos membres traitent de 80 à 95 % de toutes les transactions d'importation en Amérique du Nord pour le compte de centaines de milliers de marchands. Vous trouverez plus de détails sur chacune des organisations membres à la fin du présent mémoire.

À la lumière des renseignements fournis par nos membres canadiens sur l'état d'avancement des essais, de la mise en place des mesures correctives et du déploiement du système de l'ASFC, nous estimons que l'ASFC et les commerçants ne sont pas suffisamment préparés à la mise en œuvre de la GCRA prévue pour mai 2024. La « méthode-choc » proposée, qui consiste à désactiver de manière permanente les systèmes existants et à traiter toutes les données et transactions dans le nouveau système de GCRA, est une approche de gestion des changements majeurs des systèmes informatiques très risquée, et ce même lorsque les circonstances sont idéales. Dans le cas du système de GCRA, la situation est encore plus complexe parce que de nouvelles lacunes émergent presque quotidiennement au cours des tests effectués par les utilisateurs.

Les données recueillies à partir de l'environnement de simulation de la GRCA font état de problèmes dans les processus de base, comme le calcul des droits et des taxes. L'ASFC a indiqué que ces problèmes ne seront pas résolus avant la mise en service de la GCRA en mai 2024. À l'heure actuelle, le système n'est pas suffisamment fonctionnel pour devenir le seul instrument de comptabilité douanière et de gestion des recettes. Le faible pourcentage actuel des importateurs inscrits et de délégation d'autorité pour la gestion des comptes dans le cadre de la GCRA, combiné au manque de clarté pour les importateurs et les fournisseurs de garantie financière quant au montant de la garantie à fournir et au moment où celle-ci doit être obtenue, constituent des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre réussie de la GCRA en mai 2024.

Les États-Unis et le Mexique subissent les effets de la mise en œuvre lacunaire des principaux systèmes douaniers et sont bien placés pour mesurer les conséquences néfastes de ce type de problèmes sur le commerce et l'économie.

Par conséquent, la NCBFAA encourage l'ASFC à mettre en œuvre la GCRA de façon progressive. Selon l'expérience vécue par nos membres américains, l'approche progressive utilisée lors de la transition de l'ACS à l'ACE a permis de limiter les perturbations commerciales qui auraient été plus importantes si l'on avait utilisé une méthode-choc. Chaque phase a été testée par le secteur commercial et le gouvernement, et les échéances ont été reportées dès que des problèmes de système ont été détectés. Les échéances ne doivent pas être fixées de manière arbitraire : elles doivent évoluer en fonction des échanges avec les partenaires et des résultats des essais.

La CAAAREM a récemment vécu une panne à l'échelle nationale qui a entraîné des perturbations à la frontière, empêchant le dédouanement du fret pendant environ 24 heures. L'une des conséquences majeures a été la destruction à grande échelle de denrées alimentaires, qui a entraîné une perte de revenus pour les entreprises.

Le Canada ne peut pas se permettre de mettre en œuvre un système informatique présentant des lacunes importantes susceptibles d'avoir une incidence sur les flux transfrontaliers et d'exiger un traitement manuel et des solutions de fortune pour maintenir la fluidité des échanges. Le Canada ne sera pas le seul à subir les conséquences en cas de problème. En effet, les décisions gouvernementales qui concernent les flux de marchandises vers le Canada ont une incidence sur les pays d'où proviennent les marchandises. Ainsi, les problèmes commerciaux du Canada deviendront des problèmes d'envergure internationale qui affecteront tous les pays membres de la NACBA et plus encore.

Compte tenu du manque de préparation, il est essentiel que l'ASFC prenne dès maintenant des décisions importantes pour mettre en œuvre une approche différente autorisant la participation facultative à certains éléments de la GCRA lors du lancement du 13 mai 2024, assortie d'une transition progressive vers l'utilisation obligatoire des nouveaux outils et processus sur une période de 12 à 18 mois.

Au cours de cette période de transition, l'ASFC doit donner des garanties claires et sans équivoque aux courtiers en douane, aux importateurs et aux autres partenaires de la chaîne commerciale quant à l'application de l'abstention administrative (exonération des obligations de responsabilité) lors de la mise en place de processus transitoires.

Les courtiers en douane et les transitaires assurent la fluidité des échanges commerciaux, à la frontière et au-delà. Ils constituent un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement intégrée de l'Amérique du Nord, et leur capacité à faciliter les échanges commerciaux passe par un réseau équilibré et solide de renseignements, de systèmes et de processus qui permettent le passage des marchandises en règle aux frontières, ainsi que l'évaluation et la perception des droits et des taxes de la manière la plus efficace possible. Le recours à une méthode-choc de mise en œuvre de la GRCA présente un risque. Nous invitons l'ASFC à reconsidérer son approche et à privilégier une transition progressive pour l'entrée en vigueur du système de GCRA.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Deborah Osborne, présidente, et Janine Harker, vice-présidente principale
Société canadienne des courtiers en douane

Arnon Melo, président, et Bruce Rodgers, directeur général

Association des transitaires internationaux canadiens

Jose D Gonzalez, président, et Megan Montgomery, vice-présidente exécutive
National Customs Brokers and Forwarders Association of America Inc.

Miguel Cos Nesbitt, président, et Rene Vidal, représentant de la NACBA
Confederación de Asociaciones de Agentes Aduanales de la República Mexicana

NOS MEMBRES

La **Société canadienne des courtiers en douane (SCDD)** est l'une des organisations les plus respectées et qui font autorité dans les secteurs du commerce et du transport au Canada. Fondée en 1920, la SCDD compte plus de 190 membres commerciaux et offre ses services à plus de 4 700 spécialistes certifiés des douanes (CCS), à plus de 400 spécialistes certifiés de la conformité commerciale (CTCS) et à plus de 1 000 étudiants chaque année. La SCDD a aussi de nombreux clients commerciaux privilégiés qui, sans être des courtiers en douane, participent activement aux activités commerciales et aux services de facilitation du commerce. L'une des principales priorités de la SCDD est de collaborer avec les gouvernements et les partenaires du secteur privé à l'élaboration de solutions nouvelles et innovantes afin de relever les défis émergents du commerce international. www.csb.ca

L'**Association des transitaires internationaux canadiens (ATIC)** représente quelque 300 entreprises membres, dont des sociétés de transport de marchandises, de courtage en douane, de courtage en fret et de camionnage. Les entreprises membres de l'ATIC emploient des dizaines de milliers d'experts en commerce international et en transport. En tant que composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement mondiale du Canada, les sociétés membres de l'ATIC contribuent à faciliter les échanges de biens à l'échelle internationale. Les transitaires assurent un lien crucial avec les chaînes d'approvisionnement mondiales au Canada, renforcent les capacités d'exportation et participent à l'élaboration de solutions concurrentielles pour le secteur de l'importation et de l'exportation au Canada. www.ciffa.com

La **National Customs Brokers and Forwarders Association of America Inc. (NCBFAA)** regroupe près de 700 entreprises membres aux États-Unis, dont les principaux transitaires, courtiers en douane, intermédiaires en transport maritime et agents de fret, ainsi que les importateurs et exportateurs qu'ils représentent. Fondée en 1897 à New York, la NCBFAA est la porte-parole nationale du secteur. Par l'intermédiaire de ses différents comités, conseils et représentants, la NCBFAA suit de près les questions législatives et réglementaires qui touchent ses membres. www.ncbfaa.org

La **Confederación de Asociaciones de Agentes Aduanales de la República Mexicana (CAAAREM)** (la confédération nationale des courtiers en douane du Mexique) représente les intérêts communs de plus de 880 professionnels qualifiés répartis dans 38 associations qui offrent des services personnalisés et de l'assistance en matière de commerce à l'étranger et de services logistiques internationaux. Mise sur pied il y a plus de 70 ans, la CAAAREM fait la promotion d'activités pertinentes auprès de ses membres. Des services de consultation spécialisés sont offerts par l'intermédiaire d'une structure mixte composée d'un comité de courtiers en douane et de professionnels à temps plein qui sont des experts dans des domaines tels que la consultation, l'assistance technique, la formation et le développement professionnels, ainsi que de représentants de l'assemblée législative du pays. www.caaarem.mx